

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de l'Agence nationale de contrôle du logement social

le 29 juin 2015

Délibération n° 2015-011

relative à l'adoption par le conseil d'administration de son règlement intérieur

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 342-1, L 342-18, R. 342-2 et R. 342-3;

Vu le nouveau projet de règlement intérieur présenté au conseil ;

DÉCIDE

<u>Article unique</u>: le règlement intérieur du conseil d'administration de l'ANCOLS, tel qu'amendé et annexé à la présente, est adopté.

La présente délibération abroge la délibération n° 2015-01 du 2 avril 2015.

Elle sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Puteaux, le 29 juin 2015

Le Président du conseil d'administration

Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.